



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, M. Grégory FONTENEAU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT
M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

1 absente :

Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Florence STABLO et Mme Fabienne MONTEMBAULT Date d'affichage :

Date de convocation : le 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022_12_15_09

Nomenclature : 7.10

Fixation des tarifs pour l'année 2023

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire, rapporteur, indique qu'il convient d'actualiser les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs 2023 proposés sont les suivants :

Pour les terrasses :

- 7,81 € annuels par m² pour les terrasses extérieures
- 2,88 € annuels par m² pour l'emprise sur le domaine public
- 19,53 € annuels par m² pour les terrasses couvertes (vérandas)
- 7,77 € mensuels par m² pour l'occupation du domaine public.

	Superficie	Tarifs 2023
Restaurant La Grosse Roche	7,40 m ²	21,30 €
Bar d'à Côté	18,00 m ²	140,59 €
Bar Le Carroir	28,00 m ²	218,70 €
Bar Le Sulky	23,22 m ²	181,36 €
Crêperie du Donjon	25,80 m ²	201,52 €
Le Globe Trotteur	16,80 m ²	131,22 €
Le Globe Trotteur (terrasse couverte)	8,40 m ²	164,02 €
Aux Délices du Cormier (terrasse couverte)	36,60 m ²	714,68 €

Pour les taxis : 169,29 €.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Pour les allocations sapeurs-pompier :

Par année de service	Tarif
Sapeurs-pompier en retraite	5,46 €
Veuves sapeurs-pompier	3,04 €

Pour les locations barrières, tables de batterie, tapis coco, tente, bancs, panneaux signalisation :

toutes les cautions restent inchangées,

MATERIELS	Caution	Tarif
Bancs	15 €	1,39 €
Barrières (gratuit communes Liffré-Cormier Communauté)		4,28 €
Panneaux de signalisation	100 €	
Tables de batterie	45 €	6,11 €
Tapis coco : rouleau de 80 m ²	762 €	51,14 €
Tente : associations communales	150 €	gratuité

Pour la location de la salle du parc :

		Jour de semaine (du lundi au jeudi, hors jours fériés)	Vendredi ¹ (hors jours fériés)	Week-end ²⁻⁶ et jours fériés ³	Vendredi + samedi + dimanche ou samedi + dimanche + lundi
Commune	Particuliers et entreprises	196,20 €	196,20 €	381,50 €	577,70 €
	Associations et scolaires	Gratuit	196,20 € ⁵	381,50 € ⁵	577,70 €
	Restitutions / spectacle annuel	1 gratuité			
Hors commune		392,40 €	392,40 €	763,00 €	1 155,40 €
Cautions ménage ⁴		250 €			
Cautions dégradations		1 000 €			

Réservation 1 an à l'avance maximum

¹ : état des lieux d'entrée le vendredi après-midi, état des lieux de sortie le samedi matin, 9h00, ménage fait par le locataire

² : état des lieux d'entrée le samedi matin, état des lieux de sortie le lundi matin, ménage fait par le locataire

³ : état des lieux d'entrée la veille du jour férié ; état des lieux de sortie le lendemain matin du jour férié, ménage fait par le locataire

⁴ : restituée si le ménage est fait correctement

⁵ : gratuité si 1^{re} réservation annuelle ou disponibilité de la salle 2 mois avant l'événement

⁶ : en cas de mise à disposition de manière exceptionnelle de la salle le dimanche après-midi à certaines associations par la municipalité, la location "Week-end" prendrait alors fin le dimanche à midi et le montant de la location serait diminué de respectivement 50 € (commune) et 100 € (hors commune). Cette contrainte sera communiquée dès la réservation aux locataires potentiels.

Il est par ailleurs précisé que toute réservation ne sera effective qu'après signature du règlement de location de la salle et versement d'arrhes correspondant à 30 % du montant de la location.

Pour les locations des autres salles :

Toutes les cautions pour les locations de salles restent inchangées.

Pour une location d'un jour, la clé devra impérativement être remise à la mairie le lendemain du jour loué à 11h. En cas de non-respect, une deuxième journée d'utilisation sera facturée. Pour une location de deux jours consécutifs, le deuxième jour d'utilisation sera facturé 50 % du tarif indiqué ci-dessus. Les réunions et assemblées générales des associations de Saint-Aubin bénéficieront de la gratuité.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
 Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

ESPACE SOCIAL et ELC salles A et B	Commune	Hors commune
Demi-journée	45,58 €	56,70 €
Journée complète	74,49 €	91,17 €

ELC salle C	Commune	Hors commune
Demi-journée	77,95 €	96,96 €
Journée complète	127,38 €	155,90 €

SALLE DES HALLES	Commune	Hors commune
Demi-journée ou soirée	96,73 €	135,64 €
Journée complète	136,75 €	205,68 €
Pour les associations de Saint-Aubin	Gratuité	/
Caution salle	300 €	300 €
Sonorisation	56,70 €	56,70 €
Pour les associations de Saint-Aubin	Gratuité	/
Caution	300 €	300 €

TRAIT D'UNION : salle Accolade	Commune	Hors commune
Demi-journée ou soirée	70,04 €	106,73 €
Journée complète	110,07 €	163,43 €
Caution salle (pour tous)	300 €	300 €
Sonorisation	56,70 €	56,70 €
Pour les associations de St-Aubin-du-Cormier	Gratuité	/
Caution (pour tous)	300 €	300 €

SALLE DE SPORTS ET TERRAIN SYNTHETIQUE	Associations Liffré- Cormier Communauté	Associations hors Liffré- Cormier Communauté
Tarif horaire	30,00 €	60,00 €

Pour le camping :

CAMPING : EMPLACEMENTS	2023 (1 nuit)	2023 (1 semaine)	2023 (1 mois)
Campeur	4,90 €	30,00 €	104,50 €
Enfants - 12ans	3,40 €	21,70 €	74,50 €
Voiture	2,40 €	15,60 €	52,30 €
Moto (+125 cm3)	1,30 €	7,30 €	26,70 €
Service réfrigérateur	gratuit	gratuit	gratuit
Animal domestique admis	1,30 €	7,30 €	26,70 €
Garage mort	5,70 €	35,60 €	122,30 €
Tente	1,30 €	7,30 €	26,70 €
Caravane	1,90 €	11,10 €	40,00 €
Camping-car	4,20 €	26,70 €	92,30 €
Branchement électrique 10A	3,60 €	22,80 €	77,80 €
CAMPING : CABANONS et CABANÉTAPES	2023 (1 nuit)	2023 (1 semaine)	2023 (1 mois)
Location cabanon	10,90 €	68,30 €	234,60 €
Location cabanétape	14,70 €	95,10 €	322,40 €
Campeur	4,90 €	30,00 €	104,50 €
Enfant -12 ans	3,40 €	21,70 €	74,50 €
Voiture	2,40 €	15,60 €	52,30 €
Moto (+125 cm3)	1,30 €	7,30 €	26,70 €
Animal domestique admis	1,30 €	7,30 €	26,70 €
Caution cabanon et cabanétape		100 €	

**Mairie**

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.frwww.saint-aubin-du-cormier.bzh

Pour le cimetière :

	15 ans	30 ans
Concession place de 3,40 m ²	176,78 €	391,35 €
Concession « cavurne »	176,78 €	222,36 €
Concession double	354,66 €	781,60 €

Pour les droits de place :

- 1,55 € le mètre linéaire (par jour)
- 31,35 € l'emplacement à l'année par mètre linéaire
- 31,35 € l'emplacement pour les ventes exceptionnelles (par jour)
- 18,45 € l'emplacement pour les cirques, forains (par jour).

A cela s'ajoute pour les commerçants ayant besoin d'un branchement électrique :

- 2,10 € pour les non abonnés par jour
- 81,45 € pour les abonnés à l'année.

Pour le marché des créateurs :

- 2,22 € le mètre linéaire par jour et par exposant.

Pour les photocopies associations :

	Tarifs	
	format A4	format A3
"noir et blanc"	0,12 €	0,19 €
"couleur"	0,25 €	0,50 €

Pour les encarts publicitaires du magazine :

- 156,00 € pour 4 parutions consécutives 2023-2024 (ce montant pourra être proratisé en fonction du nombre de parutions).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 voix « POUR » et 6 « ABSTENTIONS » :

- valide les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que ci-dessus présentés
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh